

## Commune de Pouligny Notre Dame

### Avis d'enquête publique

OBJET : Enquête publique préalable à l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) de Pouligny-Notre-Dame

#### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Enquête publique organisée en application des articles L. 153-19 et R. 153-8 à R. 153-10 du code de l'urbanisme et R. 123-1 à R. 123-27 du code de l'environnement.

#### LIEU, DATES ET JOURS DE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Pouligny-Notre-Dame, du 9 octobre 2017 au 10 novembre, aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

- le lundi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le samedi : de 9h00 à 11h30

La mairie de Pouligny-Notre-Dame constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

#### CONSULTATION DU DOSSIER :

Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête. Elle pourra également pendant toute la durée de l'enquête, communiquer au commissaire enquêteur ses observations éventuelles par correspondance au siège de l'enquête, ou sur le site internet de la commune [www.pouligny-notre-dame.fr](http://www.pouligny-notre-dame.fr), à la rubrique Contact.

#### LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

M. Dominique Lamotte, architecte D.P.L.G demeurant à Neuvy-Pailloux a été nommé commissaire enquêteur par ordonnance du tribunal administratif de Limoges. Il se tiendra à la disposition du public :

- Le lundi 9 octobre 2017 de 9h00 à 12h00
- Le 17 octobre 2017 de 14h00 à 17h00
- Le 27 octobre 2017 de 9h00 à 12h00
- Le 6 novembre 2017 de 14h00 à 17h00
- Le 10 novembre 2017 de 14h00 à 17h00

#### AUTRES DISPOSITIONS :

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter en mairie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour approuver le plan local d'urbanisme (PLU) à l'issue de cette enquête publique est le conseil communautaire de la Communauté de Communes de La Châtre-Sainte Sévère.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme le maire de Pouligny-Notre-Dame.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté du 18 septembre 2017 du président de la Communauté de Communes de La Châtre-Sainte Sévère.